Service de la Protection de l'Environnement
027 452 04 10

Evacuation des eaux du bien-fonds
Formulaire Technique

SITUATION DE L'OUVRAGE

Parcelle N° ……

Propriétaire : ……
……
……

Nom local : ……

Date : ……

Zone de protection des eaux : ☐ Au ☐ S1 ☐ S2 ☐ S3

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Evacuation des eaux usées	Evacuation des eaux non polluées
Mode d'évacuation : ☐ séparatif ☐ unitaire	*Mode d'évacuation :* ☐ séparatif ☐ unitaire ☐ infiltration
Matériaux : ☐ PVC ☐ PE ☐ autre …….	*Matériaux :* ☐ PVC ☐ PE ☐ autre …….
Diamètre de la conduite en mm : ☐ 110 ☐ 200 ☐ 125 ☐ 250 ☐ 160 ☐ autre …….	*Diamètre de la conduite en mm :* ☐ 110 ☐ 200 ☐ 125 ☐ 250 ☐ 160 ☐ autre …….
Point de raccordement : ☐ sur regard existant ☐ sur nouveau regard ☐ sur conduite (avec regard privé devant construction) ☐ sur réseau privé existant	*Point de raccordement :* ☐ eaux superficielles (cours d'eau) ☐ collecteur d'eaux claires - EC existant ☐ collecteur d'eaux usées - EU existant ☐ collecteur d'eaux claires - EC nouveau ☐ collecteur d'eaux usées - EU nouveau ☐ nappe phréatique
Provenance des eaux : ☐ eaux domestiques ☐ eaux industrielles : *type d'activité* …… ☐ eaux de refroidissement ☐ eaux pluviales polluées ☐ eaux de lavage ☐ autre……	*Provenance des eaux :* ☐ toiture m2 …… ☐ route m2 …… ☐ place / parc m2 …… ☐ aires de stockage m2 …… ☐ eaux claires parasites l/s …… ☐ drainage l/s …… ☐ autre……
Ouvrages spéciaux avant le raccord : ☐ séparateur d'huile ou de graisse ☐ station de relevage ☐ fosse ☐ prétraitement ☐ autre……	*Ouvrages spéciaux avant le raccord :* ☐ dessableur ☐ décanteur ☐ séparateur d'huile ☐ autre……
Remarques : …… …… …… ……	*Mode d'infiltration :* ☐ infiltration en surface ☐ infiltration dans les bas côtés ☐ bassin d'infiltration ☐ cuvette-rigole filtrante ☐ puits d'infiltration ☐ tranchée drainante ☐ autres …… ……
Visa du service : (laisser en blanc) ……	*Trop-plein de secours :* ☐ aucun ☐ dans les eaux superficielles ☐ dans la canalisation d'eaux claires ☐ dans la canalisation d'eaux usées

Document à remettre :

Ce formulaire technique doit être accompagné d'un plan de situation des canalisations projetées ainsi que, le cas échéant, du schéma de principe du dispositif d'infiltration

Le projet d'évacuation des eaux des biens-fonds doit être établi selon la directive sur l'infiltration, la rétention et l'évacuation des eaux pluviales dans les agglomérations, publiée en 2002 par l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA).